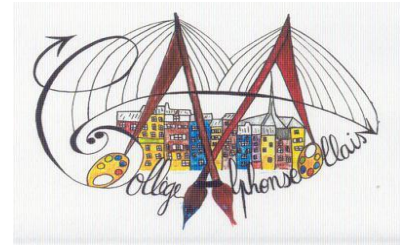




RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Collège Alphonse Allais  
Honfleur



## MESURES ET MODALITES DE FONCTIONNEMENT AU COLLEGE ALPHONSE ALLAIS DE HONFLEUR A COMPTER DU JEUDI 5 NOVEMBRE 2020

Après une période de confinement, liée à la crise du coronavirus, et ayant conduit à la fermeture de tous les établissements scolaires depuis le 16 mars 2020, puis à une reprise progressive **des cours en présentiel**, les collèges accueilleront à cette rentrée **tous leurs élèves, dans le respect des prescriptions émises par les autorités sanitaires, et conformément au nouveau protocole sanitaire national en vigueur depuis le 17 juillet 2020 et actualisé le 26 août 2020, puis actualisé en novembre 2020 compte tenu de la nouvelle situation sanitaire et des mesures de confinement mises en place à partir du 2 novembre au niveau national.**

**Le principe reste celui d'un accueil de tous les élèves, à tous les niveaux, et sur l'ensemble du temps scolaire.**

Ce document vient en annexe du Règlement Intérieur en vigueur depuis le 5 novembre 2019 dans l'établissement et précise l'évolution des nouvelles mesures permettant de garantir **la sécurité sanitaire de tous au collège**, conformément aux décisions du Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse et du Ministère des solidarités de la santé conformément aux avis rendus par le Haut conseil de la santé publique.

**Le protocole en vigueur se renforce au sein du collège Alphonse Allais pour assurer la sécurité de l'ensemble de la communauté scolaire.**

**Les mesures pour éviter le brassage des groupes et pour garantir l'hygiène des mains ainsi que la distanciation entre les personnes demeurent essentielles ainsi que le traçage des cas et des contacts.**

- 1) Dès 7h45, les élèves devront se désinfecter les mains avec le gel hydro-alcoolique qui sera à leur disposition sous la responsabilité du service Vie Scolaire dès l'entrée, au portillon de l'établissement. Ils auront toujours à présenter les masques nécessaires pour leur journée au collège. Les élèves qui arriveront plus tard dans la matinée, devront toujours se désinfecter avant d'entrer dans le hall. Les jours où il y a EPS à l'emploi du temps, **un masque supplémentaire est requis.**
- 2) Pour éviter le brassage sur les temps de récréation et la période méridienne, les élèves, par niveau, pourront profiter de la cour de récréation **en respectant leur zone de détente qui sera matérialisée au sol :**
  - 6<sup>ème</sup> / 5<sup>ème</sup> → zone 1 (côté terrain de basket)
  - 4<sup>ème</sup> / 3<sup>ème</sup> → zone 2 (côté loge du collège)Les élèves de 3<sup>ème</sup> pourront continuer d'accéder au patio qui leur est réservé.

**En cas d'intempéries ou de fortes pluies lors de récréations, les élèves resteront en pause dans leur salle de classe sous la responsabilité du service de Vie Scolaire, des enseignants et personnels volontaires.**

- 3) Chaque élève déjeunera chaque jour avec un camarade de **sa classe** afin de limiter le brassage, dans la file d'attente du self comme pendant le temps du repas. Il est souhaitable de déjeuner avec le même camarade (traçage). Les règles de distanciation, de lavage des mains et de changement des masques après le repas (sachet en plastique) demeurent inchangées.
- 4) L'Atelier Théâtre, la Section Sportive Scolaire BASEBALL, l'enseignement du latin, continuent de se dérouler normalement à l'emploi du temps des élèves, dans le respect des mesures barrières puissent que les groupes sont identifiés et fixés. Certains clubs sont également maintenus pendant la période méridienne car les élèves participants sont connus également et constituent des groupes restreints et identifiés.
- 5) La circulation dans l'établissement devient plus contraignante : il s'agit d'accéder au 1<sup>er</sup> étage **en restant sur la droite des escaliers et de circuler à droite dans les couloirs**, seuls les déplacements dans le hall s'organisent de façon particulière pour permettre de gérer les flux importants d'élèves à l'arrivée et à la sortie ainsi que l'accès aux sanitaires : il est nécessaire de respecter les affichages ainsi que le marquage au sol, et la présence des barrières quand elles sont posées. (stop – distance d'un mètre)
- 6) Enseignement de l'EPS : les enseignants adaptent les activités proposées aux élèves compte tenu des contraintes (distance, port du masque) et favorisent certaines activités comme la gymnastique au sol. Les salles et gymnases restent accessibles aux scolaires à l'exception des vestiaires. L'activité piscine est maintenue. **Les élèves viennent dans la mesure du possible avec leur tenue le matin quand ils ont cours d'EPS et se munissent d'un masque supplémentaire, d'une bouteille ou d'une gourde d'eau qui est personnelle.** Le foyer du collège est désormais un espace où les élèves peuvent se changer si besoin, sous la responsabilité de leurs enseignants. Cet espace sera aéré et nettoyé quotidiennement selon le protocole de désinfection et de ménage en vigueur.
- 7) Les équipes enseignantes, selon les activités conduites, et l'ensemble des personnels du collège, selon les services (vie scolaire – CDI – Infirmerie - Intendance pourront si besoin, **préciser certaines modalités en utilisant le carnet de correspondance des élèves.**

**MERCI A TOUS DE RESPECTER L'ENSEMBLE DES MESURES BARRIERES.**

**NOUS TENONS A FELICITER ET REMERCIER LES ELEVES ET LEURS PARENTS POUR LES EFFORTS ET LES COMPORTEMENTS EXEMPLAIRES QU'ILS ONT ADOPTE DEPUIS PLUSIEURS MOIS MAINTENANT, MALGRE LES DIFFICULTES ET LES CONTRAINTES QUE NOUS VIVONS TOUS AU QUOTIDIEN.**

**IL NOUS FAUT REDOUBLER DE VIGILANCE ET CONTINUER A APPLIQUER LE PROTOCOLE POUR PROTEGER CHACUN.**

**Les mesures pour éviter le brassage des groupes, pour garantir l'hygiène des mains dès l'arrivée au collège, ainsi que la distanciation entre les personnes demeurent essentielles pour faciliter le traçage des situations et des cas contacts par la cellule académique COVID et l'ARS de Normandie.**

L'équipe de direction du Collège.